

Les règles de la comptabilité publique, les outils budgétaires et le contrôle de gestion

Contexte

La tarification à l'activité (T2A), l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et la certification des comptes sont des éléments fort introduits par les réformes que connaissent les établissements de santé. Ils font peser de lourdes exigences sur les services "Finances et comptabilité" et imposent donc une acculturation et une professionnalisation accrue des agents.

Objectifs

- Connaître les règles de la comptabilité hospitalière
- Savoir distinguer les dépenses d'investissement de celles d'exploitation
- Maîtriser la construction des outils budgétaires

Renseignements complémentaires

Contact :

Jenna Saychanh

j.saychanh@anfh.fr

04 91 17 71 28

Programme

Les règles de la comptabilité publique hospitalière :

- Vocabulaire : Comptabilité, finances, trésorerie, budget
- Les phases administratives de la dépense, principe de dématérialisation des factures via Chorus
- Les phases administratives de la recette
- Le plan comptable hospitalier
- Identification des comptes et recherche des opérations comptables et financières
- Distinction entre les investissements (immobilisations) et l'exploitation

Connaître les principes fondamentaux de la procédure budgétaire et comprendre les impacts induits

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AWu8Nesg7ONEMTV3-Os6>

par le GHT

- La notion de budget et de résultat en établissement de santé
- Replacer l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) dans la stratégie de l'établissement
- Le lien entre budget et projet d'établissement

Le contrôle de gestion à l'hôpital

- Principes et outils

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie participative fondée sur une alternance d'apports cognitifs et méthodologiques, de moments d'échanges, de travaux de groupes, de synthèse.

Public

Agents administratifs des services Finances Comptabilité

Exercice

2020

Nature

AFR

Organisé par

CNEH

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences